



Loi DALO dépasser

Par Kelly13

Bonjour,

Voilà depuis juin 2021 j'ai été expulsé de mon logement chez un bailleur HLM. Une dette allant à 5000 euros, sans compter les frais de justice et de poursuite j'en suis à 9000 euros. Un plan d'apurement a été mis en place avec un premier règlement à 40 euros et un échancier à 40 euros par mois. Sachant que je suis au RSA et j'ai deux enfants de 5 ans et 1 an et actuellement enceinte de 6 mois. Je suis toujours pas relogé. J'ai été positionné sur 4 logements, qui ne m'ont pas été attribués. À l'heure d'aujourd'hui, je ne sais plus quoi faire. Je suis SDF depuis juin 2021 avec mes deux enfants et bientôt une troisième.

J'ai eu rendez-vous avec le chef des services logements de ma commune ainsi que l'adjoint du maire de ma commune qui a écrit au préfet. Toujours rien. Les bailleurs refusent de m'accorder un logement.

Que faire ?

De quel aide puis-je bénéficier ?

Comment obtenir un logement rapidement étant donné que mon dossier DALO a débuté le 23 juillet 2022 et qu'il avait jusqu'au 23 janvier 2023 pour me reloger ?

Merci énormément

Mme xxxxx anonymisation

Par isernon

bonjour,

êtes-vous toujours avec votre conjoint ?

Il est possible de faire un recours lorsque vous avez été reconnu prioritaire pour être logé d'urgence, mais que vous n'avez pas reçu de proposition adaptée à votre demande de logement social dans les délais fixés par la préfecture.

Vous devez faire votre recours dans les 4 mois qui suivent la fin du délai laissé au préfet pour faire ses propositions de logement.

Il faut fournir au tribunal la copie de la décision de la commission de médiation vous reconnaissant comme étant prioritaire et devant être logé en urgence.

Pour présenter le recours devant le tribunal administratif, il n'est pas obligatoire de prendre un avocat. Vous pouvez également vous faire assister par un travailleur social ou par une association agréée. Il convient de se renseigner auprès de la préfecture pour connaître la liste des associations agréées dans votre département.

source

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005#:~:text=Si%20vous%20%C3%AAtes%20sans%20logement,pouvez%20saisir%20le%20tribunal%20administratif.]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005#:~:text=Si%20vous%20%C3%AAtes%20sans%20logement,pouvez%20saisir%20le%20tribunal%20administratif.[/url]

salutations